

Image not found or type unknown



## Fonctionnement Frais de provision

Par **touti1**, le **27/11/2015** à **17:44**

Bonjour à tous,

Voilà mon conjoint ainsi que moi même avons signés un compromis de vente en agence immobilière. Le notaire nous a contacté afin de prendre rendez vous. Seulement, il nous ai demandé de ramener un chèque de l'ordre de 150€ pour les frais de provision.

A quoi correspondent ces frais?

Seront ils remboursées par la suite ?

Cdlt.